Affaires familiales

Tarifs 2026/2027

vitry-sur-seine

Pierre Bell-Lloch
Maire de Vitry-sur-Seine

Édito

Chers parents,

Pour la quatrième année consécutive, votre exécutif municipal a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs municipaux. Vous êtes aujourd'hui tous touchés par l'augmentation des prix et cela ne peut être la cause d'un renoncement aux activités de l'étude, de la restauration scolaire, des loisirs ou des séjours.

La tarification des services municipaux n'est pas une affaire technique, elle est avant tout le reflet de choix politiques. Nous souhaitons réaffirmer par cet acte l'indispensable redistribution des richesses pour répondre aux besoins de tous en fonction des besoins de chacune et chacun.
De cette manière nous participons tous à l'épanouissement de tous les enfants de notre ville dans un cadre juste, et équitable.

Dans ce livret, vous trouverez l'ensemble des indications concernant les outils mis à votre disposition. Ces derniers sont pensés pour être le plus accessibles possible. Comme chaque année, la tarification par quotient familial, sera revisitée.
Cette mesure est garante de l'égal accès aux services municipaux notamment grâce à un portail numérique pensé pour l'usage des familles. Chacune et chacun peut ainsi adapter ses démarches, en ligne ou en présentiel.
La mensualisation de la facture vous permettra de mieux planifier vos échéances et toute l'équipe du service des Affaires Familiales Municipales reste mobilisée pour répondre à vos sollicitations.

N'oubliez pas les 5 et 6 septembre, lors du forum de rentrée, sur la Place du Marché, aux côtés de la vie associative et des sports, les services municipaux seront présents pour vous accueillir et répondre à vos sollicitations.

Au plaisir de nos rencontres.

Les missions du Service des Affaires Familiales (S.A.F.)

Chaque année, le Service des Affaires Familiales (S.A.F.) vous accueille sur rendez-vous, pour toutes les démarches concernant :
-les inscriptions scolaires,
-le calcul du quotient familial,
-les bourses communales d'étude
-et pour toutes questions liées à la facturation des activités scolaires et périscolaires, des activités artistiques et des séjours vacances organisés par la Ville.

Les inscriptions scolaires

Campagne d'inscription à l'école maternelle : chaque année de janvier à avril, sur RDV au guichet du SAF, en vue de la rentrée scolaire en septembre.
Passage en école élémentaire automatique sans inscription pour les enfants déjà en maternelle à Vitry. Pour les nouvelles familles arrivant sur Vitry-sur-Seine, l'inscription s'effectue tout au long de l'année.
Dossiers à retirer au pré-accueil du SAF (Hôtel de Ville, zone verte, RDC) ou à télécharger directement sur le site internet de la ville *www.vitry94.fr, démarche «Inscrire mon enfant à l'école maternelle»*

Le quotient familial

Campagne de calcul du quotient familial : chaque année de mars à mai pour le QF de l'année scolaire suivante. Calcul du quotient familial à renouveler obligatoirement chaque année. Sa révision n'est pas systématique : sans une demande de renouvellement, le tarif maximum est automatiquement appliqué.
Dossiers à retirer au pré-accueil du SAF (Hôtel de Ville, zone verte, RDC) ou à télécharger sur le site internet de la ville *www.vitry94.fr, démarche «Calculer son quotient familial»*

Les bourses communales

Une bourse peut être accordée aux familles habitant Vitry depuis plus d'un an (hors hébergement), qui en font la demande, pour les enfants à charge fiscalement et qui fréquentent à la rentrée de septembre un établissement du 2nd degré (collèges, lycées) ou un établissement d'enseignement supérieur sous contrat avec l'Éducation nationale. L'attribution et le montant de la bourse sont déterminés en fonction des ressources du foyer, du niveau d'études suivies et de la nature de l'établissement.
Campagne de demande de bourse communale : chaque année de septembre à novembre, sur RDV au guichet du SAF. Dossiers à retirer au pré-accueil du SAF ou à télécharger sur le site internet de la ville *www.vitry94.fr, démarche «Demander une bourse de rentrée scolaire ou d'études»*

Informations pratiques

Prise de rendez-vous en ligne :
La prise de rendez-vous s'effectue directement sur le site Internet de la Ville dans « Démarches en ligne » :
https://user.clicrdv.com/vitry-service-des-affaires-familiales

Périodicité de la facturation des activités
La facturation des activités se fait mensuellement, le mois suivant de la période facturée.

Modalités de paiement des factures
Pour le paiement des factures, vous avez la possibilité de les régler en ligne sur le site suivant : www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web

Vous devez renseigner l'identifiant de la collectivité, en tapant 195 dans la case prévue à cet effet, puis indiquer la référence de la facture (dans l'encadré en haut à gauche de la facture).

Vous pouvez régler aussi les factures :

- par prélèvement automatique (possible pour toutes les activités sauf les séjours vacances) : le mandat de prélèvement SEPA et le relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à prélever doivent être joints au dossier du quotient familial : site internet de la ville www.vitry94.fr, démarche «Calculer son quotient familial»
- au guichet du Trésor Public, situé au 94-96 rue Victor-Hugo à Ivry-sur-Seine, par téléphone au 01-46-72-78-71 (taper 1)
- ou chez un buraliste agrée avec le QR code sur la facture (CB ou espèces dans la limite de 300 euros) :

- LE GITANE – 110, avenue du-Colonel-Fabien - Vitry-sur-Seine
- MAXI-TABAC - 17B, avenue Maximilien-Robespierre - Vitry-sur-Seine
- LE FRANCE CIVETTE – 33, avenue Eva-Salmon - Vitry-sur-Seine
- LE FRANÇAIS – 25, avenue Lucien-Français - Vitry-sur-Seine
- LE REINITAS – 6, place Paul-Froment - Vitry-sur-Seine
- LE FONTENOY – 120, avenue Ernest-Havet - Vitry-sur-Seine
- LE TABARIOT – 2, rue Audigeois - Vitry-sur-Seine
- CAFÉ TABAC DE L'EMPIRE – 59, boulevard de Stalingrad - Vitry-sur-Seine
- CLAIR DE PLUME – 34, avenue Youri-Gagarine - Vitry-sur-Seine

Le portail famille
vous simplifie la vie !

www.vitry94.fr/portailfamille

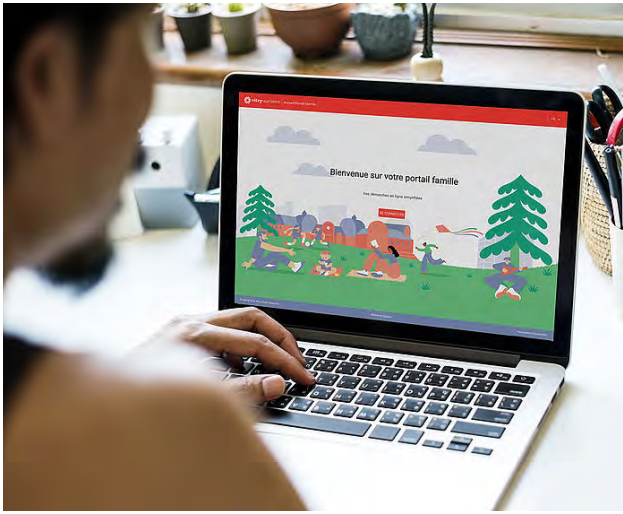

Votre nouvel espace privé en ligne pour simplifier les démarches et services proposés aux familles vitriotes

Une fois connecté avec votre e-mail et mot de passe personnels, le Portail famille vous permet de :

- Consulter et télécharger toutes les factures de la famille
- Payer les factures sur internet par CB, grâce à l'interface PayFIP
- Retrouver les messages des services de la Ville dans votre boîte de réception
- Accéder aux données personnelles de votre famille (nom, adresse, téléphone, e-mail, etc.) pour faire le point sur les informations enregistrées
- Accéder à la carte de quotient familial de votre famille

Si vous n'avez pas encore de mot de passe, vous pouvez en créer un en cliquant sur le bouton «se connecter» puis sur «mot de passe oublié» et en saisissant votre e-mail.
Un e-mail vous sera envoyé avec un lien vous permettant de générer un nouveau mot de passe.
Une fois connecté, vous pouvez naviguer sur le portail et profiter de tous les services proposés.

Le Portail Famille sera enrichi dans les années à venir par de nouveaux services dématérialisés.

Tuto en vidéo, scannez-moi !
ou sur vitry94.fr, démarche
ou accès rapide «Portail famille»

Les tarifs
Accueil périscolaire en maternelle

Chaque école maternelle de Vitry organise un accueil des enfants avant et après la classe, pendant lequel des animateurs des centres de loisirs maternels proposent des activités d'éveil ludiques adaptées aux rythmes et besoins des enfants de 2 à 6 ans.

Heures et jours d'ouverture :
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
7h à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Inscription auprès des animateurs dans les écoles.

Le tarif journalier s'applique lorsque l'enfant participe à l'accueil du matin et du soir de la même journée. Ce tarif dégressif s'effectue automatiquement et apparait sur la facture sur l'activité d'accueil du soir.

Tranches	Q.F.	Prix journalier	Prix journalier matin	Prix journalier soir
1	1 à 70	0,37 €	0,18 €	0,28 €
2	71 à 136	0,76 €	0,37 €	0,57 €
3	137 à 196	1,42 €	0,67 €	1,19 €
4	197 à 256	2,36 €	0,84 €	1,84 €
5	257 à 299	2,45 €	1,08 €	1,96 €
6	300 à 342	2,65 €	1,20 €	2,07 €
7	343 à 402	3,15 €	1,49 €	2,41 €
8	403 à 467	3,45 €	1,70 €	2,57 €
9	468 à 534	3,76 €	1,92 €	2,73 €
10	535 à 599	4,62 €	2,21 €	3,05 €
11	600 à 662	4,67 €	2,47 €	3,31 €
12	663 à 725	5,09 €	2,69 €	3,60 €
13	726 à 803	5,52 €	2,91 €	3,92 €
14	804 à 1000	5,97 €	3,17 €	4,22 €
15	1001 à 1500	6,11 €	3,24 €	4,32 €
16	1501 à 2000	6,17 €	3,27 €	4,37 €
17	+ 2000	6,23 €	3,30 €	4,42 €
Tarif hors commune		7,71 €	4,10 €	5,45 €

Les tarifs
Accueil du matin en élémentaire

Dans chaque école élémentaire de Vitry, un accueil des enfants avant la classe est organisé par les animateurs des centres de loisirs.

Heures et jours d'ouverture :
Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 7 h à 8 h 30,
En période scolaire et pendant les petites vacances (Toussaint, Noël, Février, Pâques).

Tarif journalier : 1,05 €

Inscription auprès de l'animateur responsable de l'accueil dans l'établissement.

Études dans les écoles élémentaires

Après la classe, entre 16 h 30 et 18 h 30, les enfants des écoles élémentaires ont la possibilité de fréquenter l'étude. Un enseignant ou un étudiant se chargent d'aider les enfants à apprendre leurs leçons.
Deux horaires de sortie sont possibles : 18h ou 18h30.

Tarif journalier : 1,61 €

Inscription auprès du chef de l'établissement scolaire.

Les tarifs
Restaurant scolaire

Dans chaque école maternelle et élémentaire de Vitry, un restaurant scolaire permet aux enfants de déjeuner dans l'enceinte de leur établissement. Les repas sont conçus avec la participation d'une diététicienne et de parents volontaires qui veillent à la qualité et à l'équilibre nutritionnel des menus.

Les repas sont facturés au nombre de repas consommés pendant le mois.

Pour les enfants allergiques avec un projet d'accueil individualisé (PAI) et munis d'un panier repas complet, il est institué une réduction de 50% pour chaque enfant concerné. Les familles doivent se faire connaître auprès du coordinateur enfance famille.

Inscription auprès du chef de l'établissement scolaire.

Q.F.	LE REPAS
1 à 70	0,62 €
71 à 136	1,09 €
137 à 196	1,68 €
197 à 256	2,37 €
257 à 299	2,63 €
300 à 342	2,76 €
343 à 402	3,03 €
403 à 467	3,46 €
468 à 534	3,67 €
535 à 599	4,11 €
600 à 662	4,52 €
663 à 725	4,88 €
726 à 803	5,26 €
804 à 1000	5,53 €
1001 à 1500	5,81 €
1501 à 2000	5,95 €
+ 2000	6,09 €
Tarif hors commune	7,45 €

Les tarifs
Centres de loisirs maternels et primaires

Le mercredi

En période scolaire, cette activité fonctionne :
- Le mercredi de 7h à 18h30 en maternelle
- Le mercredi de 8h30 à 18h30 en élémentaire

(Possibilité d'inscrire l'enfant à l'accueil du matin de 7h00 à 8h30 : voir tarif page 7).

Elle est facturée au nombre de jours de présence.

Q.F.	TARIF MERCREDI (repas+ activités)
1 à 70	1,63 €
71 à 136	2,19 €
137 à 196	3,39 €
197 à 256	4,66 €
257 à 299	5,16 €
300 à 342	5,48 €
343 à 402	6,08 €
403 à 467	6,97 €
468 à 534	7,75 €
535 à 599	8,64 €
600 à 662	9,46 €
663 à 725	10,27 €
726 à 803	11,16 €
804 à 1000	11,66 €
1001 à 1500	12,10 €
1501 à 2000	12,32 €
+ 2000	12,54 €
Tarif hors commune	14,92 €

Inscription dans les centres auprès des animateurs.

Pendant les vacances scolaires

Horaires d'ouverture

- En maternelle : de 7h à 18h30
- En élémentaire : de 8h30 à 18h30

(Possibilité d'inscrire l'enfant à l'accueil du matin de 7h00 à 8h30 : voir tarif page 7).
Tout dépassement d'horaire le soir sera facturé.

Q.F.	TARIF JOURNALIER
1 à 70	1,63 €
71 à 136	2,19 €
137 à 196	3,39 €
197 à 256	4,66 €
257 à 299	5,16 €
300 à 342	5,48 €
343 à 402	6,08 €
403 à 467	6,97 €
468 à 534	7,75 €
535 à 599	8,64 €
600 à 662	9,46 €
663 à 725	10,27 €
726 à 803	11,16 €
804 à 1000	11,66 €
1001 à 1500	12,10 €
1501 à 2000	12,32 €
+ 2000	12,54 €
Tarif hors commune	14,92 €

L'inscription se fait directement sur le centre le premier jour des vacances scolaires. Si votre enfant participe régulièrement au centre de loisirs du mercredi, vous n'aurez aucune démarche supplémentaire à effectuer. Dans les autres cas, **vous devrez impérativement vous munir du carnet de santé de votre enfant et de l'assurance extra-scolaire.**

Votre enfant présente un trouble de santé (allergie, maladie chronique...) et/ou handicap ?
Contactez la coordinatrice Enfance-Famille, au 01-46-82-80-66, qui pourra vous orienter ou vous proposer des aménagements spécifiques pour les temps périscolaires et extrascolaires, selon les besoins de votre enfant.

Inscription dans les centres auprès des animateurs

Les tarifs Centres de loisirs de quartier primaires et pré-adolescents

En période scolaire, cette activité fonctionne :

- Tous les jours (sauf le mercredi) de 17h00 à 19h00 et propose de l'accompagnement scolaire
- Le mercredi de 9h00 à 18h00 (pas de repas hormis les jours de pique-nique) pour les primaires et de 13h30 à 18h00 pour les pré-adolescents

En période de vacances scolaires, cette activité fonctionne du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (pas de repas hormis les jours de pique-nique).

Adhésion annuelle par enfant : 2 euros

Tarif par activité (sortie) :

Q.F.	TARIF
1 à 667	0,50 €
668 à 1334	1,00 €
1335 à 2000	1,50 €
+2000	2,00 €

La participation aux activités donnera lieu à une facturation annuelle.

Inscription dans les centres auprès des animateurs

Les tarifs
Voyages scolaires

Facturation établie après le séjour de l'enfant, en fonction du nombre de jours sur le centre et payable en deux fois.
• réduction de 30 % pour le départ d'un 2e enfant de la même fratrie au cours de la même annee scolaire,
• réduction de 50 % pour le 3e enfant dans les mêmes conditions.

Q.F.	Tarif journalier
1 à 70	5,12 €
71 à 136	5,63 €
137 à 196	8,03 €
197 à 256	10,96 €
257 à 299	12,12 €
300 à 342	12,67 €
343 à 402	14,65€
403 à 467	17,10 €
468 à 534	19,47 €
535 à 599	22,04 €
600 à 662	25,03 €
663 à 725	27,22 €
726 à 803	29,60 €
804 à 1500	32,22 €
1501 à 2000	33,64 €
+ 2000	35,05 €
Tarif hors commune	40,52 €

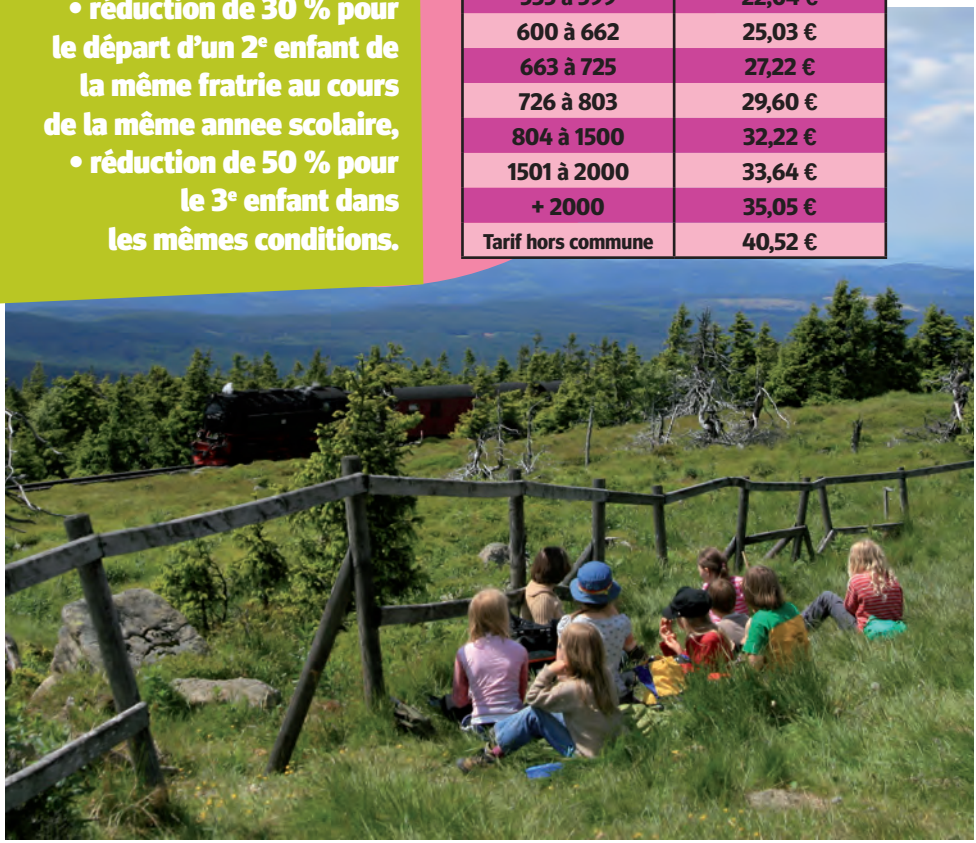

Les tarifs
Centres de vacances

Dates, destinations des prochains séjours : voir catalogues sur vitry94.fr/vacances

› séjours à la mer, à la campagne, à la montagne › séjours linguistiques, à l'étranger, › séjours pour les familles.

Séjours enfants et jeunes - tarif journalier

Q. F.	TARIF 1 • séjours hiver pour les 4/5 ans • séjours automne, printemps et été pour les 4/11 ans	TARIF 2 • séjours hiver en France pour les 6/11 ans • séjours printemps et été en France pour les 12/14 ans	TARIF 3 • séjours hiver en France et linguistiques pour les 12/17 ans • séjours printemps et été en France pour les 15/17 ans	TARIF 4 • séjours itinérants et à l'étranger pour les 12/17 ans
1 à 70	12,50 €	16,30 €	17,10 €	18,50 €
71 à 136	13,80 €	18,09 €	18,92€	20,47 €
137 à 196	15,17 €	20,24 €	21,88€	23,58 €
197 à 256	16,08 €	21,16 €	23,70 €	25,51 €
257 à 299	16,63 €	22,48 €	24,89 €	26,72 €
300 à 342	17,12 €	23,10 €	25,32 €	27,41 €
343 à 402	17,82 €	24,12 €	26,70 €	28,75 €
403 à 467	19,75 €	26,44 €	28,90 €	30,93 €
468 à 534	21,30 €	28,82 €	31,99 €	34,43 €
535 à 599	24,09 €	31,69 €	36,85 €	39,76 €
600 à 662	28,49 €	34,47 €	40,10 €	43,00 €
663 à 725	31,00 €	37,38 €	43,67 €	46,45 €
726 à 803	33,74 €	40,59 €	47,35 €	50,61 €
804 à 1500	36,64 €	44,25 €	51,41 €	54,83 €
1501 à 2000	38,20 €	46,14 €	53,59 €	57,16 €
+ 2000	39,75 €	48,02 €	55,77 €	59,49 €

Séjours Familles - tarif journalier

Q. F.	TARIF 1 Séjours familles printemps à partir de 16 ans et +	TARIF 2 Séjours familles printemps enfant de 2 à 15 ans	TARIF 1 Séjours familles hiver et été à partir de 16 ans et +	TARIF 2 Séjours familles hiver et été enfant de 2 à 15 ans
1 à 335	21,28 €	15,90 €	27,40 €	19,88 €
336 à 503	26,85 €	19,28 €	31,69 €	24,14 €
504 à 672	28,55 €	22,91 €	36,43 €	28,62 €
673 à 1500	32,66 €	27,13 €	41,61 €	33,88 €
1501 à 2000	34,95 €	29,03 €	44,52 €	36,25 €
+ 2000	37,23 €	30,92 €	47,43 €	38,62 €

Pour les familles ne percevant pas d'aide de la C.A.F. (ex : A.V.E.), réduction de 20 % pour le départ d'un 2e enfant de la même famille, de 30 % pour un 3e enfant, de 40 % pour un 4e enfant et de 50 % au-delà, pour les séjours linguistiques et vacances organisés en France métropolitaine durant l'été, enfants de 4 à 17 ans, hors tarif unique.

Cours municipaux artistiques (EMA)

Les écoles municipales artistiques proposent aux enfants et aux adultes de nombreuses disciplines autour de la danse, la musique et les arts plastiques.

Tarifs annuels

Q.F.	cours collectifs (danse, formation musicale et arts plastiques)	cours individuels (instruments)*	cours éveil artistique (pépinière, éveil danse)
1 à 70	25,02 €	35,13 €	19,02 €
71 à 136	48,84 €	68,84 €	34,45 €
137 à 196	84,68 €	119,87 €	58,88 €
197 à 256	129,27 €	163,93 €	90,61 €
257 à 299	149,59 €	189,41 €	104,67 €
300 à 342	166,35 €	210,81 €	119,64 €
343 à 402	186,73 €	237,29 €	130,74 €
403 à 467	225,42 €	290,21 €	158,49 €
468 à 534	252,91 €	323,44 €	177,85 €
535 à 599	305,62 €	361,26 €	195,28 €
600 à 662	326,77 €	415,67 €	230,79 €
663 à 725	379,94 €	451,25 €	250,41 €
726 à 803	386,13 €	491,34 €	272,42 €
804 à 1000	427,38 €	537,76 €	302,85 €
1001 à 1500	465,86 €	586,17 €	330,06 €
1501 à 2000	486,83 €	612,55 €	344,92 €
+ 2000	507,79 €	638,93 €	359,77 €
hors commune	598,63 €	745,21 €	450,01 €

Renseignements et dates d'inscription sur le site des EMA : https://ema.vitry94.fr/ et à l'accueil des EMA : 71 rue Camille-Groult, 01 55 53 14 90

***cours individuels (instruments) : ce tarif comprend le cours individuel d'instrument ainsi que les cours collectifs de formation musicale et d'ensemble.**

Coordonnées utiles

Services de la Mairie de Vitry-sur-Seine
2 avenue Youri-Gagarine
94400 Vitry-sur-Seine

- **Service des Affaires Familiales**

Téléphone : 01 46 82 84 14
Courriel : accueilsaf@mairie-vitry94.fr

- **Secteur Séjours et Initiatives des Écoles**

Téléphone : 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24
Courriel : vacances@mairie-vitry94.fr

- **Coordination Enfance-Famille**

Téléphone : 01-46-82-80-66

Écoles Municipales Artistiques
71, rue Camille-Groult
94400 Vitry-sur-Seine
Téléphone : 01 55 53 14 90
Courriel : ema.accueil@mairie-vitry94.fr

Trésor Public
Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine
94-96 rue Victor-Hugo
94200 Ivry-sur-Seine
Téléphone : 01-46-72-78-71
Courriel : sgc.ivry-sur-seine@dgfip.finances.gouv.fr

Département du Val-de-Marne
Espace des solidarités - Vitry-sur-Seine
27, avenue Maximilien Robespierre
94400 Vitry-sur-Seine
Téléphone : 01 46 82 16 17
Formulaire de contact : https://www.valdemarne.fr/contact?nid=28864

Éducation Nationale
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne
Immeuble Saint-Simon
68, avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil cedex
Téléphone : 01 45 17 60 00 - 01 45 17 60 02

Calendrier des vacances scolaires
en centres de loisirs maternels et primaires

Rentrée des classes
Mardi 1er septembre 2026.

Vacances de la toussaint
Du lundi 19 octobre au samedi 31 octobre 2026.
Reprise des cours le lundi 2 novembre 2026.

Vacances de noël
Du lundi 21 décembre 2026 au samedi 2 janvier 2027.
Reprise des cours le lundi 4 janvier 2027.

Vacances d'hiver
Du lundi 8 février au samedi 20 février 2027.
Reprise des cours le lundi 22 février 2027.

Vacances de printemps
Du lundi 5 avril au samedi 17 avril 2027.
Reprise des cours le lundi 19 avril 2027.

Pont de l'ascension
Du 6 au 9 mai 2027.
Reprise des cours le lundi 10 mai 2027.

Vacances d'été
Fin des cours le samedi 3 juillet 2027.